



2025

**Rapport annuel de la
société coopérative
Migros Valais**



Rapport annuel de la société coopérative Migros Valais

Compte de résultat

	Annexe	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
Produits nets			
Commerce de détail		413 998	426 361
Commerce de gros		29 798	28 453
Restauration		15 050	15 280
Prestations de services		13 824	13 946
Produits nets des ventes de biens et de prestations de service		472 669	484 041
Autres produits			
Autres produits d'exploitation		3 972	3 362
Total Produits d'exploitation		476 641	487 404
Charges d'exploitation			
Charges de biens et prestations de service		-312 408	-343 461
Charges du personnel	2.1	-66 597	-76 423
Charges de loyer	2.2	-10 277	-9 010
Entretien des installations		-14 744	-4 055
Énergie et matériel de consommation		-6 559	-8 579
Charges de publicité		-1 900	-2 704
Frais administratifs		-3 748	-3 571
Autres charges d'exploitation	2.3	-45 475	-16 293
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	2.4	-16 255	-15 630
Total Charges d'exploitation		-477 962	-479 727
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		-1 321	7 677
Résultat financier	2.5	6 843	-2 423
Résultat exceptionnel, unique ou hors période		-	-
Résultat avant impôts		5 522	5 254
Impôts directs		-2 513	-2 479
Bénéfice annuel		3 010	2 775

Bilan

Actifs

	Annexe	31.12.2025 (en MCHF)	31.12.2024 (en MCHF)
Actif circulant			
Trésorerie		7 853	7 338
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service			
vis-à-vis de tiers		6 680	5 291
vis-à-vis des coopératives Migros et des organes		11	11
vis-à-vis des participations		1 225	258
Autres créances à court terme			
vis-à-vis de tiers		1 050	2 071
vis-à-vis des participations		47 220	14 592
Stocks marchandises		11 395	16 023
Actifs de régularisation		1 414	2 651
TOTAL ACTIF CIRCULANT		76 848	48 235
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
vis-à-vis de tiers		38 198	18 197
vis-à-vis des participations		-	28 000
Participations	2.6	2 501	2 876
Immobilisations corporelles			
Terrains et bâtiments		155 823	161 176
Installations techniques et machines		20 663	19 988
Autres immobilisations corporelles		4 025	6 129
Constructions en cours		8 759	2 330
Immobilisations incorporelles		-	-
Total actif immobilisé		229 969	238 696
TOTAL ACTIFS		306 817	286 930

Passifs

	Annexe	31.12.2025 (en MCHF)	31.12.2024 (en MCHF)
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de la vente de biens et de prestations de service			
vis-à-vis de tiers		5 194	4 172
vis-à-vis des participations		146	445
Dettes à court terme portant intérêt			
vis-à-vis de tiers		8	8
vis-à-vis des participations		-	4 270
Autres dettes à court terme			
vis-à-vis de tiers		11 198	7 838
vis-à-vis des participations		26	-
Passif de régularisation	2.7	14 224	8 373
Provisions à court terme	2.8	16 888	3 143
Total capitaux étrangers à court terme		47 683	28 248
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt			
vis-à-vis de tiers		510	512
Provisions à long terme	2.9	14 449	17 019
Total capitaux étrangers à long terme		14 959	17 531
Total capitaux étrangers		62 643	45 779
Capitaux propres			
Capital social		877	865
Réserve légale issue du bénéfice		1 665	1 665
Réserves facultatives issues du bénéfice	2.10	238 622	235 847
Report de l'exercice précédent		-	-
Bénéfice annuel		3 010	2 775
Total capitaux propres		244 174	241 152
Total passifs		306 817	286 930

Annexe

1 Informations relatives aux principes comptables utilisés pour l'établissement des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment les articles sur la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes, ainsi que d'autres obligations de transparence et de diligence du Code des obligations (art. 957 à 964).

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance identifiables. Les stocks sont évalués au prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les participations et placements financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements planifiés. Les dettes résultant de livraisons et de prestations, les autres dettes et les passifs transitoires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont constituées pour des obligations actuelles découlant d'événements passés, lorsque leur réalisation est probable. L'évaluation est basée sur la meilleure estimation possible. Les revenus sont comptabilisés au moment de la livraison des marchandises ou de la prestation des services, dès lors que les principaux risques et avantages ont été transférés à l'acheteur. Tous les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. La conversion des produits et charges en devises étrangères, ainsi que de toutes les transactions en devises étrangères, s'effectue aux taux de change en vigueur à la date des transactions respectives. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés dans le compte de résultat.

La Fédération des coopératives Migros (FCM) est une fédération de coopératives au sens des articles 921-925 du Code suisse des obligations. La FCM et les coopératives fédérées, les entreprises qui leur appartiennent et les fondations Migros forment ensemble le groupe Migros. Caractérisé par cette organisation en fédération de coopératives, le groupe Migros doit être considéré comme une entité économique placée sous la direction unique de la FCM. Dans le but de représenter la situation patrimoniale, financière et de résultat ainsi que les flux de trésorerie de cette unité économique, les comptes consolidés de la FCM sont établis selon une norme reconnue (Swiss GAAP RPC).

La société coopérative Migros Valais fait partie des comptes consolidés de la FCM et peut donc, conformément à l'art. 961d al. 1 ch. 2 CO, renoncer aux informations supplémentaires en annexe des comptes annuels, notamment le tableau des flux de trésorerie et le rapport annuel. De même, la société coopérative Migros Valais est dispensée de l'obligation d'établir des comptes consolidés conformément à l'art. 963a al. 1 ch. 2 CO.

2 Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat et du bilan

Au cours de l'exercice écoulé, des ajustements ont été apportés au modèle interne de facturation des marchandises. La marge réalisée à partir des activités de commerce de détail est désormais directement reflétée dans le compte de résultat des coopératives. Ces ajustements entraînent principalement des variations dans les postes suivants du compte de résultat par rapport à l'année précédente: les charges de marchandises et de services, les frais publicitaires ainsi que les autres charges d'exploitation. Au niveau du bilan, la position des stocks de marchandises est également impactée.

	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
2.1 Charges de personnel		
Salaires et traitements	-49 619	-58 463
Assurances sociales	-7 293	-7 648
Institutions de prévoyance professionnelle	-6 859	-7 147
Autres charges de personnel	-2 826	-3 165
	-66 597	-76 423

	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
2.2 Charges de loyer		
Location installations techniques	-3 065	-2 355
Loyers des locaux	-7 031	-6 871
Contrat déficitaire	-114	-156
Autres charges de loyer	-67	372
	-10 277	-9 010

2.3 Autres charges d'exploitation

Services centraux Fédération des Coopératives Migros et Migros Supermarché SA *	-21 117	0
Logistique et transports **	-9 456	-784
Informatique	-7 828	-6 687
Taxes et redevances	-977	-1 589
Autres charges d'exploitation	-6 097	-7 234
	-45 475	-16 293

* Les services centraux de la FCM et MSM sont facturés séparément depuis 2025. Auparavant, ils étaient intégrés dans le prix d'achat des marchandises.

** La logistique de la coopérative a été transférée à MLR SA et apparaît maintenant comme prestations de services dans les autres charges d'exploitation

2.4 Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé

Terrains et bâtiments	-6 039	-8 062
Installations techniques et machines	-5 732	-5 421
Autres immobilisations corporelles	-1 283	-2 148
Immobilisations incorporelles	0	0
Correction de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	-3 200	0
	-16 255	-15 630

2.5 Résultat financier

Produits d'intérêts	760	980
Correction de valeur sur les immobilisations financières	6 000	-3 500
Résultat des participations	88	73
Autres produits financiers	33	56
Charges financières	-38	-33
	6 843	-2 423

	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
2.6 Participations significatives		
Montant total des participations directes dans les entreprises du groupe		
Fédération des Coopératives Migros, Zürich, capital social CHF 15 000 000		
Part du capital	1.70%	1.70%
Pourcentage des droits de vote	7.21%	7.21%
Migros Logistique Romande SA, Ecublens VD, capital actions CHF 1 600 000		
Part du capital	0.00%	25.00%
Pourcentage des droits de vote	0.00%	25.00%
Miduca SA, Zürich, capital actions CHF 10 000 000		
Part du capital	10.00%	10.00%
Pourcentage des droits de vote	10.00%	10.00%
Migros Supermarkt AG, Zürich, capital actions CHF 329 706		
Part du capital	2.63%	2.63%
Pourcentage des droits de vote	2.63%	2.63%
Migros Marketing Romand SA, Ecublens, capital actions CHF 100 000		
Part du capital	25.00%	0.00%
Pourcentage des droits de vote	25.00%	0.00%

Les participations indirectes significatives sont divulguées dans les états financiers consolidés de la FCM.

2.7 Passif de régularisation

Prestations non facturées construction / immobilier	7 391	2 232
Engagement Cumulus	3 722	3 547
Autres	3 111	2 593
	14 224	8 373

2.8 Provisions à court terme

Investissements de remplacement/ rénovations	12 444	0
Contrats déficitaires	45	42
Provision restructuration	709	2 003
Autres provisions à court terme	3 691	1 098
	16 888	3 143

	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
2.9 Provisions à long terme		
Rente de remplacement AVS	2 720	2 823
Investissements de remplacement/rénovations	10 510	12 903
Contrats déficitaires	73	118
Autres provisions à long terme	1 146	1 175
	14 449	17 019
2.10 Réserves facultatives issues du bénéfice		
Réserves facultatives	238 572	235 797
Réserves facultatives	50	50
	238 622	235 847

3 Autres informations

3.1 Engagements conditionnels

La société coopérative Migros Valais est impliquée dans des litiges dans le cadre de ses activités commerciales ordinaires. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue définitive de ces affaires pour l'heure, la société coopérative Migros Valais part du principe qu'aucune d'elles n'aura de répercussions négatives importantes sur son activité commerciale ou sur sa situation financière. Les décaissements attendus font l'objet de provisions adéquates.

	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
Solde restant des obligations de leasing avec une durée résiduelle > 1 an	54 781	48 150
Montant total des réserves latentes nettes dissoutes	0	1 913
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle	> 250	> 250

Emploi du bénéfice résultant du bilan

	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
	Proposition de l'Administration	Décision de la votation générale
Report de l'exercice précédent	0	0
Bénéfice de l'exercice	3 010	2 775
Bénéfice disponible (à disposition de la votation générale)	3 010	2 775
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-3 010	-2 775
Report à nouveau	0	0

Charges du pour-cent culturel

	2025 (en MCHF)	2024 (en MCHF)
Buts culturels	116	38
Formation	1 493	2 425
Buts sociaux	0	0
Loisirs & Sport	71	76
Buts de politique économique	45	55
Quote-part de frais administratifs / Provisions	155	79
Total	1 880	2 673
0,5 % du chiffre d'affaires déterminant au cours de l'exercice	2 144	2 210

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
Case postale 611
CH-1001 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

A l'ensemble des membres de la
Société coopérative Migros Valais, Martigny
(Votation générale)

Lausanne, le 15 avril 2026

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Société coopérative Migros Valais (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités de l'administration relatives aux comptes annuels

L'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 906, al. 1 CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906, al. 1 CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition de l'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

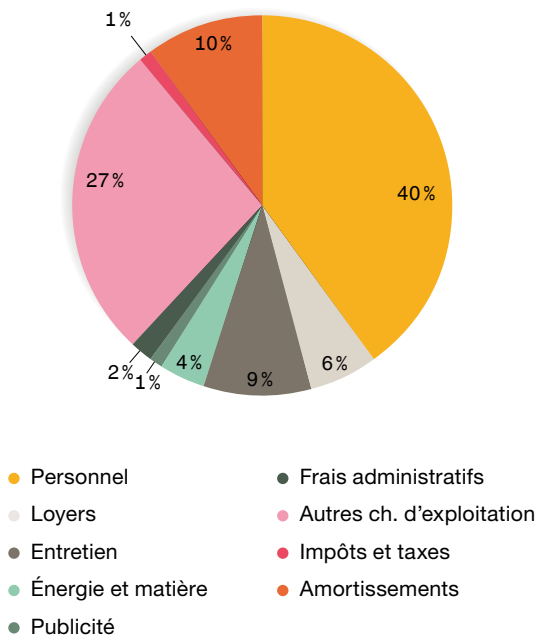
Annexes

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- ▶ Proposition de l'administration

Résultats financiers

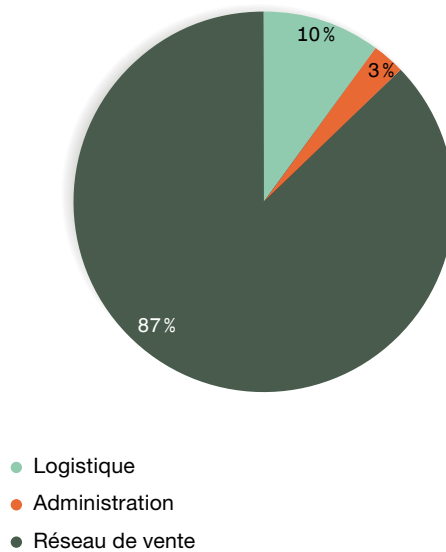
Répartition des frais généraux

136,2 millions y compris impôts



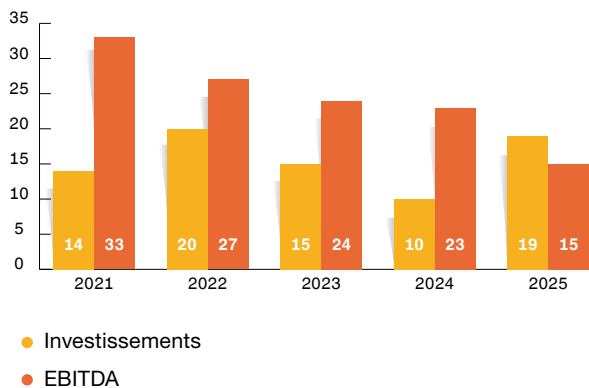
Répartition des investissements

2021-2025

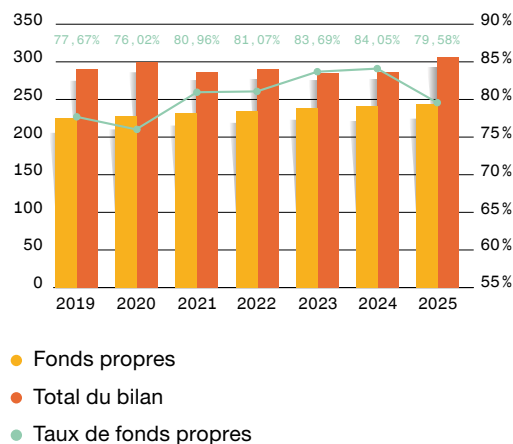


Évolution des investissements en millions de francs

2021-2025



Fonds propres et ratio en millions de francs



MIGROS
VALAIS

Siège social
Société coopérative Migros Valais
Rue des Finettes 45
1920 Martigny
027 720 44 00
www.migrosvalais.ch